



Séminaire sur la polyculture-élevage en Occitanie
24 mai 2019



Atelier 3 : *Politiques publiques : quels leviers pour la polyculture-élevage (PCE) ?*

Comment les politiques publiques peuvent-elles valoriser les systèmes de polyculture élevage ? Via les leviers existants ?
Les pistes d'avenir ?

Myriam GASPARD (CRA Oc), Sylvie SARTHOU (DRAAF Oc)

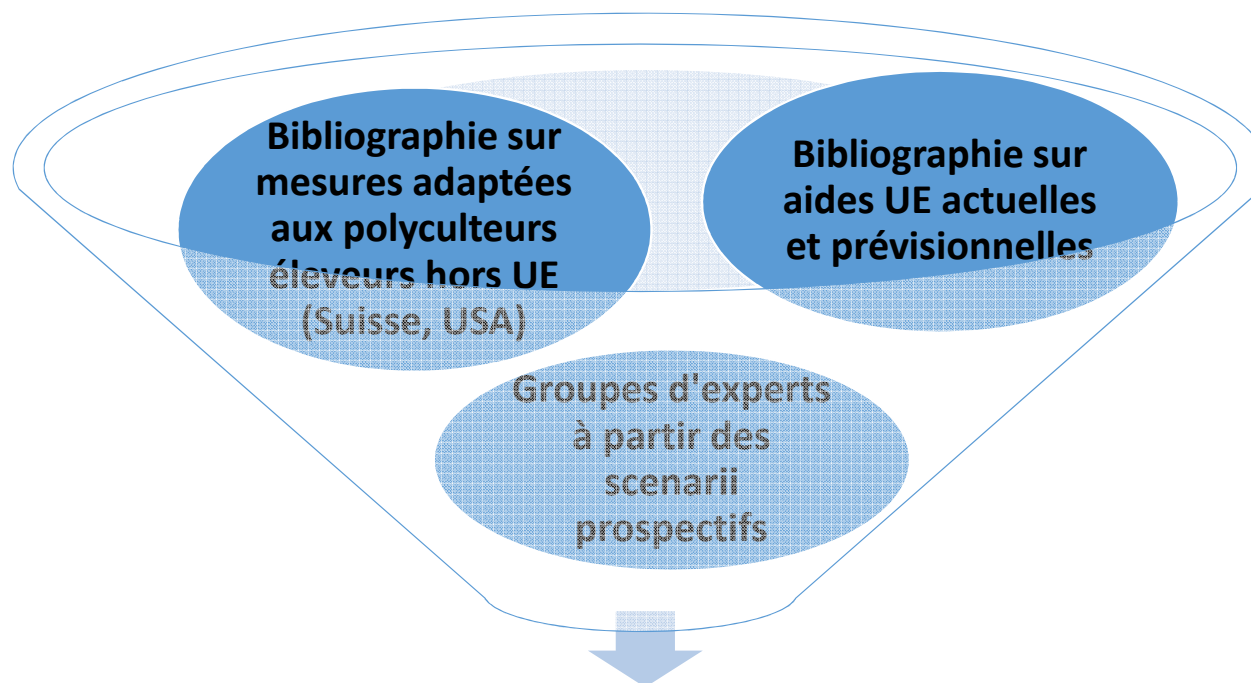


Atelier débat en 4 temps

1. Introduction
2. La gestion des risques en Polyculture Elevage (PCE)
3. Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et la certification environnementale
4. Les MAEC SPE (système de polyculture-élevage)

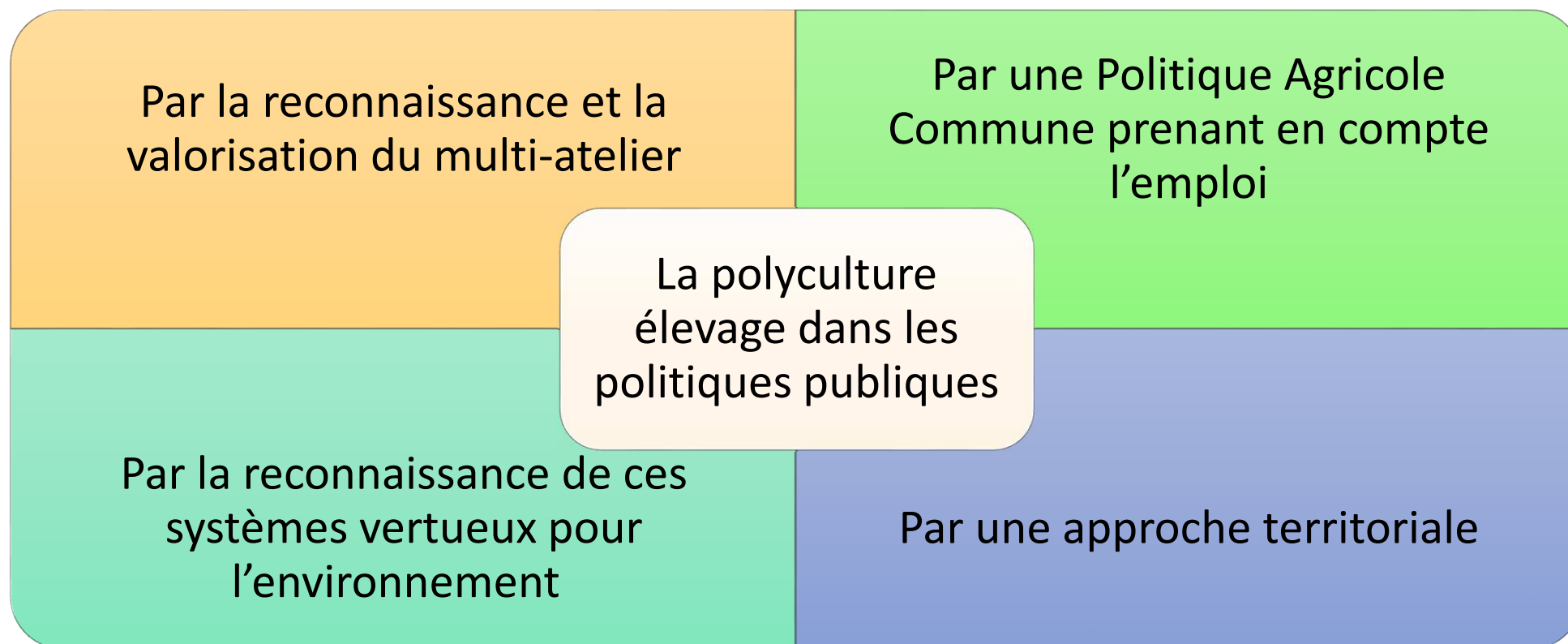


Déterminer les leviers de politiques publiques pour la PCE



Propositions de politiques publiques adaptées aux exploitation de polyculture élevage

Les axes dégagés



L'organisation de l'atelier débat

- Travail en individuel puis groupe ;
- 3 thèmes approfondis pendant 30' :
 1. Les outils de gestion des risques spécifiques pour la PCE.
 2. Les PSE et la certification environnementale,
 3. Les MAEC SPE,
- Des questions par thème avec documents issus des travaux de REDSPYCE à disposition,
- Deux post-it chacun par question et mise en commun,
- Synthèse des apports.



La gestion des risques en PCE : l'état de l'art

- Pas d'approche globale mais une approche ateliers :
 - Assurance-récolte cultures,
 - Assurance fourrage,
 - FMSE,
- Une assurance récolte qui n'est pas adaptée (*cf. étude 2017 sur les risques en Occitanie sur la base du RICA 2000-2015*). NB : l'assurance fourrage n'a pas pu être étudiée par manque de recul.

La gestion des risques en PCE : l'état de l'art

Un début de prise en compte : exemple de la Bourgogne Franche comté lors de la sécheresse 2018 les collectivités ont décidé de soutenir les détenteurs d'animaux selon plusieurs modalités :

- La Région aide à la trésorerie exceptionnelle pour les éleveurs bovins ; ovins, caprins et équins agricoles variable en fonction du département de 4.7€/UGB dans l'Yonne à 9.25€/UGB en Haute-Saône par exemple
- Département de Saône et Loire : 10 000€ à 0% remboursable sur 10 ans prêtés par Initiative Saône et Loire sous réserve d'un audit réalisé par la Chambre d'agriculture.
- Calamités avec les seuls spécialisés qui y entrent : laitiers et polyculteurs qui ont amorti en interne avec des difficultés liées (trésorerie...) sont exclus.

Les deux premières mesures permettent aux polyculteurs-éleveurs d'avoir accès à un minimum de soutien pour franchir le cap.

La gestion des risques : les questions soulevées

1. Quelles solutions pour mettre en place une assurance adaptée à ces exploitations ?
2. Quelles solutions en dehors de l'assurance pour faire face aux années difficiles (climat, prix) ?

A retenir

1. Assurance :

Par rapport aux charges et prise en charge de ce volet par les assurances

Seuil de déclenchement à baisser ? À adapter>> tarifs plus faibles car moins de risque ou une aide PAC supérieure
principe du bonus-malus

Supprimer le seuil Prod. Brut (quitte à augmenter un peu celui des ateliers ?)

A retenir

2. Hors assurance :

Avoir une aide directe rapide (ex: crise de l'influenza; aide à logistique lors des sécheresses pour le fourrage);

Jouer sur la diversité des ressources et l'autonomie « rationnelle » à l'échelle du territoire

Prévoir un étalement des charges

Jouer sur les aspects fiscaux : dotation pour aléas, incitations fiscales pour les PCE,

Avoir des aides conjoncturelles, couplées qui ne soient pas couplées au taux de spécialisation (à l'atelier, par animal, par unité de production)

PSE ? Intégrer la notion de gestion des risques dans le calcul de ce paiement en reconnaissant la moindre aversion au risque des PCE

Les PSE : l'état de l'art au 13/09/18

- **Une analyse fine du Farm Bill (Etats-Unis)** est jointe.
- Les mesures promouvant l'utilisation de mélanges de couverts végétaux (SQL04), de mise en place d'une culture intercalaire (SQL08) sont celles qui concernent le système de culture en lui-même et permettraient de reconnaître la valeur des pratiques vertueuses effectuées sur la période automne-printemps de l'année suivante (production de fourrage utilisé par les animaux).
- D'autres sont plus adaptées à un atelier (cultures ou prairies) qu'à un autre mais pourraient ponctuellement accompagner des politiques publiques locales soit pour le volet élevage, soit pour le volet cultures annuelles.

Les PSE : l'état de l'art au 13/09/18

- **La Suisse prévoit** un certain nombre de **Contributions à la biodiversité**. Pour ces dernières, l'agriculteur s'engage sur 8 ans minimum avec deux niveaux de qualité et des soutiens différenciés selon les zones (plaines, collines et plusieurs en montagne) :
- Le niveau I : pas d'engrais, pas de phytosanitaire (sauf foyers de plantes posant problème), fauche avec retrait du foin, pas de broyage, semis de mélanges autorisés, avec 20% de la surface contractualisée ayant des structures non productives (particulièrement le long des cours d'eau). Au maximum, 50% des surfaces potentielles de l'exploitation peuvent être contractualisées.
- Le niveau II : cumulable avec le niveau I. Il s'agit de qualité floristique ou structures favorisant la biodiversité selon des méthodes de relevé floristique élaborées par l'office ad hoc. Les conditionneurs ne sont pas autorisés pour la fauche.

Les surfaces concernées par ces **Contributions à la biodiversité** sont les prairies / pâturages extensifs-ves ; les prairies peu intensives ; les pâturages boisés ; les haies, bosquets et berges boisés ; les jachères florales ; les jachères tournantes ; les bandes culturales extensives ; les prairies riveraines des cours d'eau pour exemple.

Les PSE : l'état de l'art - projet A&AG

Expérimentation PSE (Paiements pour services environnementaux)

Expérimentation

Origine :

- Plan interministériel biodiversité (4 juillet 2018), mesure 24
- Expérimentation PSE = préparation PAC post 2020

Reconnaissance du rôle positif des exploitations les plus contributives à la préservation eau, sols et biodiversité par versement d'une rémunération

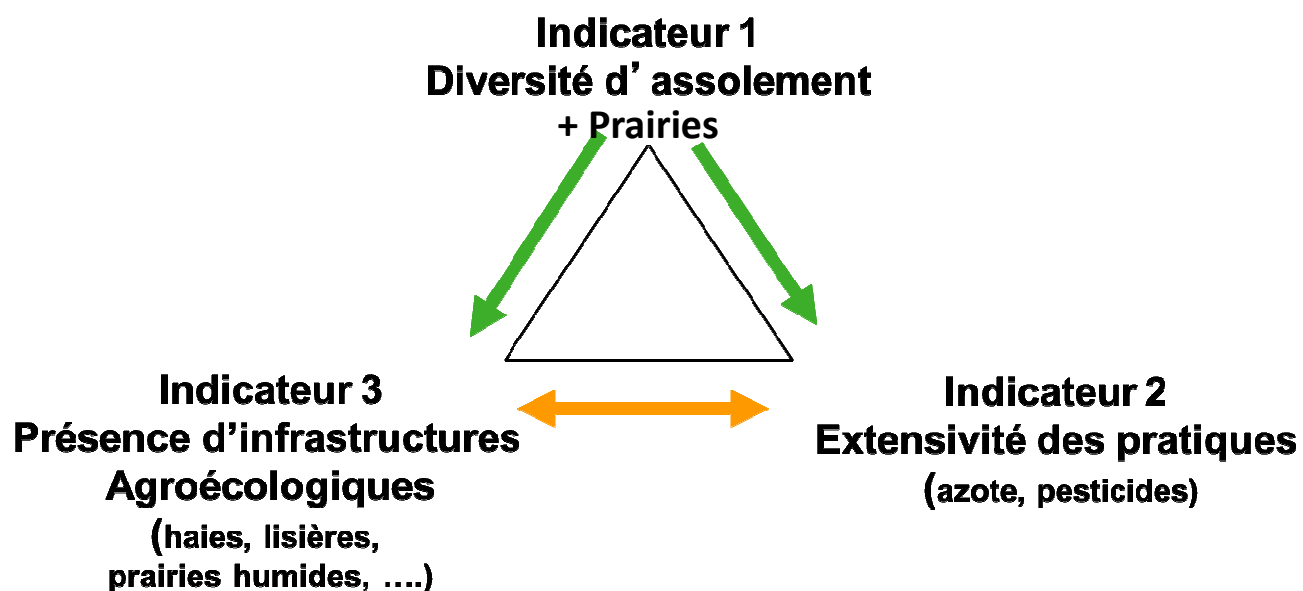
Projet A&AG - Expérimentation PSE (Paiements pour services environnementaux)

- service rendu évalué à l'échelle de l'exploitation
- Le contrat serait de 3 ans
- Le dispositif doit être facilement contrôlable (condition de sa mise en œuvre)
- Zonage
 - démarche territoriale (approche collective d'une zone)
 - Besoin d'une animation territoriale existante
 - Enjeux eau et biodiversité
 - Polyculture élevage avec ZH et/ou « bocage » :
 - pertes prairies permanentes
 - ZH en déclin ou risque fort
- Limites :
 - **disponibilités financières faibles => 500 à 700 agriculteurs**
 - **encadrement réglementaire (pas de notification à l'Europe => de minimis)**
 - **PSE devrait être évolutif, prendre en compte l'évolution de l'exploit° => plus incitatif** (pas possible au cours de l'expé)

Projet A&AG - Expérimentation PSE (Paiements pour services environnementaux)

- Scoring basé sur 3 indicateurs

Expérimentation



PSE : travail en sous-groupe

- 1 sur le Farm Bill et 1 sur la Suisse;
- Les questions posées :
 1. Est-ce que la mesure est une bonne solution pour la PCE ?
Justifiez
 2. Comment l'adapter à la France ?
- Réflexion en deux temps : 2 post-it/par question en individuel et mise en commun puis synthèse par sous-groupe.

Rappel Farm Bill, mesures phares

Nom de la mesure	Cultures concernées	Contenu
SQL04 utilisation de mélanges de couverts végétaux	Terres arables (TA), surfaces en pâturage (sauf si fauche permanente)	<p>Utiliser des mélanges pour les couverts végétaux d'a minima 2 espèces différentes ou 2 cultivars d'une même espèce à modèle de croissance différents.</p> <p>Si sur pâturage pérenne existant alors sélectionner des espèces permettant un sursemis ET élaborer un plan de pâturage permettant leur croissance.</p> <p>Si sur TA alors ne pas labourer pour implanter la culture suivante.</p>
SQL08 mise en place de culture intercalaire	Terres arables	<p>Cultures intercalaires = Semis sous couvert avant récolte ou avant maturité, d'une culture intermédiaire qui prendra le relais après la cult. Principale.</p> <p>Ou semis interang de deux cultures (maïs, sorgho récoltés ensemble en ensilage) ou cultures en bandes alternées permettant un travail différencié mais étant quand même proches (ex : 6 rgs maïs 6 rgs soja). <u>(largeur maximale = 30 pieds soit 9 mètres).</u></p>

Rappel Suisse, mesures phares biodiversité

Ce qui est soutenu :

- Contribution pour la qualité niveau 1,
- Contribution pour la qualité niveau 2,
- Contribution pour la mise en réseau

Les surfaces concernées :

- Prairies extensives /peu intensives /riveraines d'un cours d'eau, surfaces à litière, pâturages extensifs et boisés, surfaces herbagères et à litière riches en espèces (région d'estivage),
- Haies, bosquets champêtres et berges boisées,
- Jachères florales, jachères tournantes,
- Ourlets sur terres assolées, les bandes culturales extensives, bandes fleuries pour pollinisateurs,
- Arbres fruitiers haute-tige, Noyers, surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle,
- Arbres isolés adaptés au site et allées d'arbres, surface biodiversité spécifique à la région

A retenir

Les questions sur le Farm Bill et la Suisse n'ont pu être traitées mais les documents de travail ont été fournis.

L'intervention de l'Agence Adour Garonne, d'actualité, a été fortement appréciée avec de nombreuses questions. A retenir que cette aide, dans le champ de « de minimis » (n'a pas à être notifié à l'UE), vise exclusivement les PCE extensives (<1,4 UGB/ha) situées dans les PAT de l'Agence lors de ce 1^{er} AAP.

Les MAEC : l'état de l'art au 13/09/18

Région	Evolution soutien paiement direct	Utilisation des MAEC polyculture-élevage ou SPE	Evolution globale
Lorraine /Grand-Est	-7% (DRAAF)	6.37M€/ 115 exploit (2015)	↘
Normandie	-15% (simul)	46.1 M€/ 940 exploit (2016)	↘
Occitanie	-7% (DRAAF)	3,8 M€/ 108 exploit (2018)	↘
Pays de Loire	-5.5% (2013-2015, DRAAF)	7* M€/ 134 exploit (2015)	↘

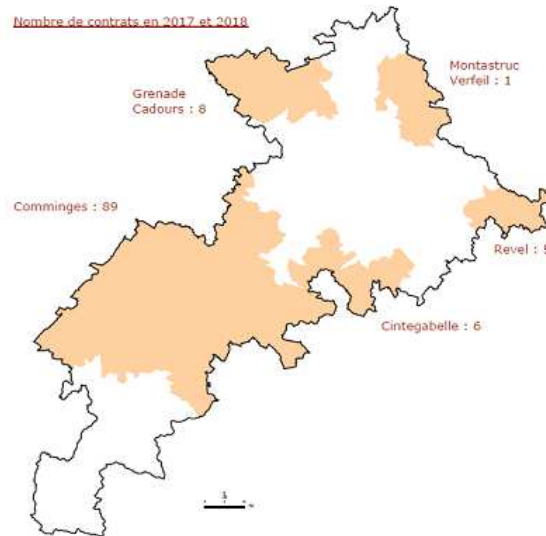
Les MAEC : l'état de l'art en Occitanie en mai 2019

- 3 mesures systèmes SHP / SPE / SGC avec ligne de partage mesure de résultats à l'échelle de l'exploitation

MAEC SPE en Occitanie ligne de partage régionale	Dominante Céréales	Dominante Elevage
part d'herbe dans la SAU	de 36 à 70% d'herbe ds SAU	de 60 à 70% d'herbe ds SAU
part de grandes cultures (GC)	>33% GC dans la SAU	<33% GC dans la SAU
Engagement à respecter en année N1 (maintien) ou en N3 (évolution).	<20% de maïs dans la SFP (surface fourragère principale)	
Engagement sur achat de concentrés	Respecter un niveau maximal d'achat de concentrés : < 800 kg/UGB bovine (1000 kg/UGB ovine et 1600 kg/UGB	
Engagements complémentaires phyto-01 bilan annuel de stratégie	Maîtrise de la gestion de l' azote Respect d'un IFT herbi et hors herbi (indice de fréquence de traitement annuel) maximal fixé par année (selon territoire) .	
Rémunérations régionales selon cadre national Plafond Occitanie 7600€/exploitation/an avec transparence GAEC	Maintien : 32.52€/ha/an	Maintien : 72.68 €/ha/an
	Evolution : 62.52 €/ha/an	Evolution : 102.68 €/ha/an
souscription 2017/2018	28 exp dont 17 en 'évolution'	81 exp dont 44 en 'évolution'

Les MAEC : l'état de l'art en Occitanie en mai 2019

Filtre d'un appel à projets régional au sein du PDR
Validation d'un territoire et allocation d'une enveloppe
budgétaire (25 % CD31 et 75 % FEADER)
Animation territoriale : CA31, CD31 et CER



Séminaire Polyculture-élevage – 24 mai 2019 à Toulouse
Atelier 3

Les MAEC : les questions soulevées (cf. docs en séance)

- En quoi les MAEC SPE sont-elles une bonne solution pour accompagner les polyculteurs-éleveurs ?
- Qu'est ce qui pourrait, dans le cahier des charges, freiner son développement ?
- Quelles propositions d'amélioration du cahier des charges pour qu'elle puisse être plus utilisée à l'avenir ?

A retenir

Pas le temps de traiter le dossier cf. remarque DRAAF ultérieure suite au 1^{er} bilan mené d'ici fin 2019.

Séminaire sur la polyculture-élevage en Occitanie
24 mai 2019

Merci de votre attention !

